

RAPPORT D'ACTIVITE 2010



Bienvenue à ces deux nouvelles communes !



Les chercheurs et étudiants sur le site de dinoplagne



SOMMAIRE

A - GÉNÉRALITÉS

A-1 ÉDITORIAL DU PRESIDENT	5
A-2 PRÉAMBULE	6
A-3 L'EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE	7
A-4 CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	8
A-5 COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ	10
A-6 ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES	13

B - ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

B-1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE et COMMERCIAL	14
B-2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUES CONTRACTUELLES et TRANSFRONTALIÈRES	19
B-3 GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE	25
B-4 CLIC DU PAYS BELLEGARDIEN	31
B-5 ANALYSES et ÉTUDES DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES et ÉVOLUTIONS STATUTAIRES	33
B-6 PROGRAMMATION et RÉALISATION DES GRANDS ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS - GESTION DU SCOT :	35
B-7 GESTION et TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS	40
B-8 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE et PATRIMONIAL	41
B-9 DEVELOPPEMENT SOCIAL - SERVICES À LA POPULATION - COMMUNICATION - RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS	45
B-10 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE - GESTION DES ESPACES	48

C – <u>ANNEXE</u> : GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS et ACRONYMES	50
---	----



A – Généralités

L'EDITORIAL DU PRESIDENT

Deux fois par an, la loi du 12 juillet 1999 demande aux élus désignés par la commune au conseil communautaire de rendre compte au conseil municipal de l'activité intercommunale.

Cette disposition non obligatoire mais recommandée, permet à tous les conseillers municipaux des communes membres de la CCPB, d'être informés sur l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

L'année 2010 aura vu quelques changements significatifs dont le plus marquant est l'élargissement communautaire aux deux communes de Chanay et Lhôpital. Nous les accueillons avec plaisir au sein de notre organisation et partageons avec eux notre solidarité de territoire.

Le deuxième changement plus symbolique est notre appellation puisque nous sommes passés du « Bassin Bellegardien » au « Pays Bellegardien ». Il ne s'agit pas de renier notre histoire et nos racines, mais d'être en harmonie avec le travail que nous effectuons depuis de nombreuses années pour changer l'image de notre territoire afin de le rendre plus attractif. Pour ce faire, nous sommes présents sur des salons, sur des dépliants touristiques, sur des portails Internet, et par conséquent le terme « Pays » est bien plus rassurant en matière touristique.

Au delà de ces événements liés à l'administration de notre communauté, nous avons eu quelques moments forts à travers la découverte d'empreintes géantes de dinosaures de plus de 150 millions d'années sur la commune de Plagne. Il est heureux que cette découverte d'envergure mondiale ait eu lieu sur la plus petite commune de la CCPB. On a pu ainsi constater immédiatement ce qu'est la solidarité du territoire avec une implication sans réserve de la CCPB aux côtés des élus de la commune de Plagne. Nous avons été rejoints par quelques collectivités territoriales locales, départementale et régionale.

Sur le plan économique, après bien des années de lutte acharnée, nous avons obtenu à Paris en CNAC l'autorisation administrative de réalisation du Village de marques. C'est une étape importante dans le déroulement de ce dossier. Même si nous savons bien que nos détracteurs nous emmèneront en procédures longues et coûteuses à travers les recours qu'ils ne manqueront pas de faire pour essayer d'enliser le dossier. Je reste néanmoins confiant sur l'issue de ce projet même si j'ai conscience qu'il faudra être patient.

Heureusement, d'autres sujets peuvent avancer plus vite, et c'est ainsi que l'on a inauguré la pépinière d'entreprises qui permettra d'accueillir de jeunes créateurs désireux de s'implanter sur le Pays Bellegardien. C'est là une démarche supplémentaire dans le travail effectué par la CCPB en matière économique dont il faut se souvenir les nombreuses réalisations :

la création de l'ADE (Agence de développement économique), la création de la zone d'activité des Etoumelles, la création de la MEEF (Maison de l'emploi de l'économie et de la formation) qui a permis le retour de Pôle emploi sur le secteur, la mise en œuvre de la pépinière, la conduite du projet du village de marques, le soutien aux journées commerciales.

Pour finir nous sommes en pleine réflexion de notre territoire, réflexion qui s'articule à travers un SCOT (Schéma de Cohérence territoriale), en harmonie avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, et avec les orientations de la région Rhône-Alpes et le CDDRA (Contrat de développement durable Rhône-Alpes). Toutes les composantes socio-économiques sont prises en compte dans cette réflexion afin d'écrire notre projet de territoire. Celui-ci sera ambitieux mais respectera notre identité et la proximité au citoyen, indispensable pour rester au contact des réalités.

Avant de vous laisser découvrir cet ouvrage rétrospectif de l'année 2010, je tiens à remercier tous les Vice-présidents et élus de la CCPB qui s'investissent énormément à la reconstruction de l'image de notre Pays Bellegardien. J'associe dans cet hommage le personnel territorial communautaire qui nous accompagne avec professionnalisme et dévouement dans cet effort.



Michel DE SOUZA

Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien

PREAMBULE

Dans un souci de transparence des activités des **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**, le Code général des collectivités territoriales, dans son article L. 5211-39 stipule que :

"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

C'est dans cet esprit de diffusion des informations relatives à l'activité de la structure intercommunale auprès des communes, institutions et des usagers qu'a été rédigé le rapport d'activité 2010 relatant une année marquée par l'adhésion de deux nouvelles communes de Chanay et Lhôpital au 1^{er} janvier 2010.

L'EXÉCUTIF

Il se compose du Président et de 9 Vice-présidents délégués pour l'exercice des différentes compétences communautaires.

Chaque Vice-président a pour mission d'animer et coordonner les travaux de la commission correspondant à ses attributions. Les actions et réalisations des commissions seront détaillées dans le chapitre « Activités par compétence communautaire ».

Suite à la démission de M. Jean-Luc DEMARQUET, le nouveau maire d'Injoux-Génissiat, M. Albert COCHET l'a remplacé à la Vice-Présidence de la commission locale d'études et des transferts de compétence le 12 octobre 2010.



CARTE D'IDENTITÉ DE LA CCPB



Communauté de Communes du Pays Bellegardien

Composition – Territoire du Pays Bellegardien :

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien est composée de quinze communes membres : Bellegarde-sur-Valserine, Billiat, Champfromier, Chanay, Châtillon-en-Michaille, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Lancrans, Lhôpital, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux et Villes.

Population

La population totale du Pays Bellegardien est de 20 687 habitants (source INSEE 2009) et se répartit comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

La CCPB comprend douze communes, bourgs et villages, et une ville centre de près de 12 000 habitants, Bellegarde-sur-Valserine qui représente à elle seule plus de la moitié de la population. Bellegarde est le centre urbain du Pays ce qui en fait le pôle d'attractivité du territoire au niveau économique et commercial, des services et des administrations.

La population de chacune de ces communes permet de déterminer la constitution de son instance dirigeante, le Conseil de communauté, assemblée au sein de laquelle la représentativité des communes adhérentes est assurée comme suit :

Commune	Population INSEE en 2010	Nombre de délégués
Bellegarde-sur-Valserine	11 821	6
Billiat	446	2
Champfromier	647	2
Châtillon-en-Michaille	3 040	4
Chanay (depuis le 1 ^{er} janvier 2010)	650	2
Confort	536	2
Giron	137	2
Injoux-Génissiat	966	3
Lancrans	1 036	3
Lhôpital (depuis le 1 ^{er} janvier 2010)	57	2
Montanges	337	2
Plagne	80	2
Saint-Germain-de-Joux	511	2
Surjoux	75	2
Villes	348	2
Total CCPB	20 687	38

REPRÉSENTATION DES 15 COMMUNES DE LA CCPB
(mandat 2008 – 2014)

COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

L'effectif de l'assemblée générale a été porté à 38 membres titulaires (et 38 membres suppléants) depuis le 1^{er} janvier 2010 suite à l'accueil des communes de Chanay et Lhôpital.

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Bellegarde-sur-Valserine	Régis PETIT Bernard MARANDET Didier BRIFFOD Françoise GONNET Serge RONZON Jean-Pierre FILLION	Jacqueline MENU Yves RETHOUZE Thierry MARTINET Mourad BELLAMMOU André POUGHEON Samir OULAHIR
Billiat	Jean-Marc BEAUQUIS Jean-Claude BOUDSOCQ	Antoine MUNOZ Armelle LINGOT
Champfromier	Michel DE SOUZA Charles TODESCHINI	Jacqueline ROTA Michèle MUTTONI
Chanay	Henri CALDAIROU Yvon BACHELET	Didier CHIVOT Jean BORNARD
Châtillon-en-Michaille	Patrick PERREARD Gilles MARCON Jean-Yves DEFFAUX Michel PIZELLE	Christian PORTIER Jean-Pierre GABUT Jacques FESSLER Anne-Marie CHAZARENC
Confort	Michel JERDELET Daniel BRIQUE	Didier CHAPUIS Annie POLTANI
Giron	Irmtraut PAGNIER Ursula RHYNER	Jean-Paul CARRON
Injoux-Génissiat	Albert COCHET Fabrice MICHEL Joël PRUDHOMME	Bernard RICCI Denis MOSSAZ Rémy BILLET
Lancrans	Pierre GAVIN Jean-Marc COUTURIER Christophe MAYET	Bernard DUBUISSON Cédric CHENNAZ Françoise DUCRET
Lhôpital	André MARTEL Michel REBUCINI	Frédéric MALFAIT Maurice CHATELAIN
Montanges	Daniel PATUEL Marie-Thérèse PERRIN	Pierre EVRARD Christophe MARQUET
Plagne	Gustave MICHEL Philippe DINOCHÉAU	Jean DONINI Yves BASSET
Saint-Germain-de-Joux	Gilles THOMASSET Rosemarie GERMAIN	Isabelle BRASIER Yves DELACHENAL
Surjoux	Jean-Louis BLACK Gilbert SACHET	Serge BRÉDA Guy VITRANT
Villes	Marie-Hélène BOUVIER Marie-Noëlle BÉRÉZIAT- DEBOST	Agnès VIALARD Hervé MARTINET

FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de communauté se réunit, en moyenne toutes les 8 semaines, lors de sessions tenues, tour à tour, dans chaque commune membre afin de marquer l'appartenance de chacune au sein de la communauté. Ainsi, cette année les conseils se sont déroulés respectivement à Bellegarde-sur-Valserine (4 février), Champfromier (10 mars), Chanay (27 mai), Plagne (8 juillet), Billiat (12 octobre) et Injoux-Génissiat (2 décembre).

Activité du conseil de communauté au cours de ses 6 séances annuelles :
délibérations prises par le Conseil en 2010 :

Débat d'orientation budgétaire 2010

Changement de strate démographique : mise à jour des indemnités du Président, des VP et du DGS

Extension des délégations au bureau et président de la CCPB

Procès-verbal d'élection de 2 assesseurs supplémentaires au bureau (Chanay et L'hôpital)

Evolution et adaptation statutaire

Tourisme : convention CCPG pour la promotion et l'animation touristiques

Tourisme : convention CCPG pour le développement de la randonnée pédestre

Tourisme : itinéraire de la Valsérine : convention coordination et groupement de commandes

ARC-SM : désignation des délégués de la CCPB

EPF de l'Ain : demande de retrait de la commune de Montenay-Montlin

Village des Alpes version 2 : habilitation au Président pour recours en CNAC

Approbation du compte administratif 2009 et du compte de gestion 2009

Affectation des résultats et reprise des résultats de 2009 du service général et services annexes

Politique foncière : bilan des acquisitions et cessions de l'année 2009

Vote des taux de la fiscalité directe additionnelle 2010

Vote des taux de la TEOM 2010

Vote des budgets du service général et des services annexes 2010

Modalités d'application de la redevance spéciale des déchets assimilés

SIDEFAGE : modification statutaire suite aux changements des membres

Centre aquatique intercommunal : avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre

Gratification allouée à une stagiaire

Débat sur le SCOT-PADD

Parc naturel régional du Haut-Jura : adhésion + approbation des statuts et nouvelle charte 2010-2022

Centre aquatique intercommunal : passation des marchés

ARS : désignation de M. H. CALDAIROU au Conseil de surveillance du Centre hospitalier Sud-Léman-Valserine de St Julien en Genevois

Pépinière d'entreprises des Etournelles : établissement de la grille tarifaire

Décision modificative n° 1 au budget du service général

Centre aquatique intercommunal : attribution des marchés non attribués

Site paléontologique de Dinoplagne : indemnisation de M. P. PERRIN exploitant agricole à Plagne

Marchés publics : annulation du relèvement du seuil de 20 000 €

Election du 4ème Vice-président de la CCPB

Election d'un délégué titulaire au SIDEFAGE

Centre aquatique intercommunal : choix de la délégation de service public : régie intéressée

Décision modificative n° 2 au budget du service général

Décision modificative n° 1 au budget du service annexe des OM

Collecte des ordures ménagères : modification du périmètre - rue Liema

TEOM 2011 : exonération de certaines entreprises

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour 2009

PAE Etournelles : institution d'une caution pour les entreprises candidates à l'achat d'une parcelle

PAE Etournelles : modification du périmètre du permis d'aménager

EPF de l'Ain : adhésion de la communauté de communes du canton Montluel et de la commune de Romans

Site NATURA 2000 de la chaîne du Grand Colombier et du Plateau de Retord : projet d'extension du périmètre

Convention avec la CCPG : animation et promotion touristiques

Chaque conseil est en principe précédé d'une séance du bureau communautaire où chaque commune membre est représentée par le maire ou un autre délégué.

A cette occasion, les dossiers à examiner en Conseil communautaire sont présentés. Il est alors décidé de leur inscription à l'ordre du jour du Conseil communautaire en fonction de leur avancée et/ou de l'urgence à les évoquer.

Le bureau statue aussi directement sur les affaires pour lesquelles il a reçu délégation. Il est alors rendu compte de la décision prise par celui-ci devant l'assemblée communautaire qui n'a donc plus à se prononcer à son sujet.



Un conseil communautaire dans la salle des fêtes de Champfromier

Activité du bureau de communauté au cours de ses 6 séances annuelles à Bellegarde-sur-Valserine (21 janvier, 10 mars, 11 mai, 21 juin, 28 septembre, 18 novembre) :
décisions prises par le bureau en 2010 :

OPAH : étude préopérationnelle préalable : demande de subvention

CDRA : SCOT du Pays Bellegardien : marché complémentaire au marché de services

Fonds de concours aux communes : 1^{ère} session 2010 (Surjoux)

Adoption des plan et budget de communication 2010

Politique contractuelle et relationnelle envers les partenaires institutionnels et autres pour 2010

Fonds de concours aux communes : 2^{ème} session 2010 (Montanges, St-Germain et Villes)

Demande de subvention pour le Relais service public au sein de la MEEF

Fonds de concours aux communes : 3^{ème} session 2010 (Billiat, Chanay, Giron, Montanges, Surjoux et Villes)

Diagnostic agricole pour les communes de Chanay et L'hôpital avec la Chambre d'agriculture de l'Ain

SCOT du Pays Bellegardien : demande de subvention au titre de la Dotation générale de décentralisation

Subvention à l'association support Dinojura pour l'organisation des fouilles de l'été 2010 pour le site Dinoplagne

Fonds de concours aux communes : 4^{ème} session 2010 (L'hôpital et Surjoux)

SECURISE'RA : demande de subvention à la Région

Chantier paléontologique de Plagne : convention avec le PN du Haut-Jura pour la signalisation

Borne au Lion : convention CC Hautes-Combes, Pays de Gex et Pays Bellegardien pour l'aménagement et l'entretien du site

Convention avec TexSud pour la récupération des textiles usagés en déchetteries

Pépinière d'entreprises des Etournelles : fixation caution et dépôt garantie

Fonds de concours aux communes : 5^{ème} session 2010 (Chanay, Giron, L'hôpital, Montanges, St-Germain-de-Joux et Surjoux)

Pépinière d'entreprises des Etournelles : dépôt de garantie de 1 mois pour créateurs

Extension du PAE des Etournelles : échange de terrains avec la société Jura Mont-Blanc

EPF de l'Ain : Validation des opportunités 2011

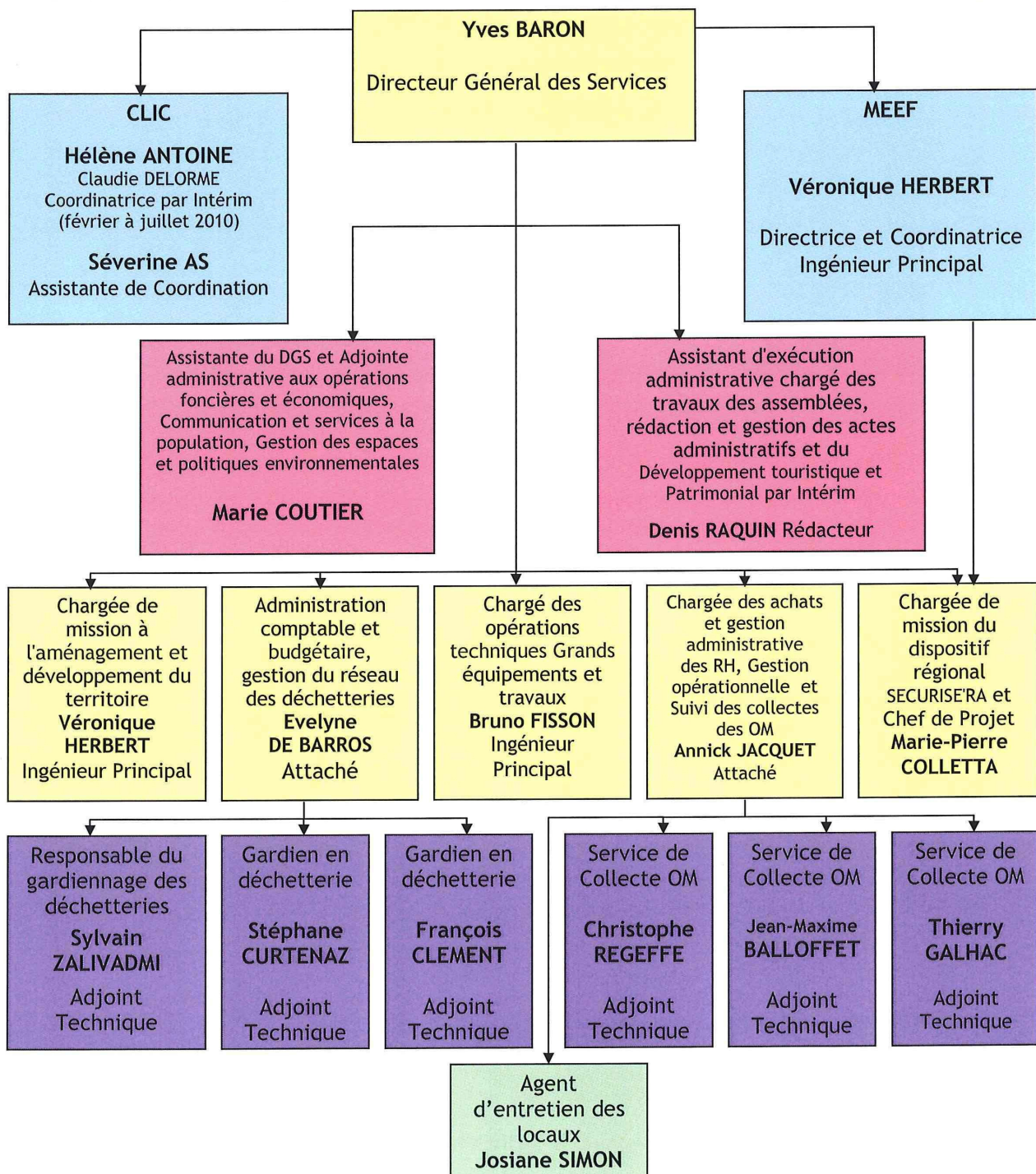
Aide financière complémentaire à l'Office de tourisme de Bellegarde pour la Fête de la Science

Décision modificative n°3 au budget du service général

Fonds de concours aux communes : 6^{ème} session 2010 (Chanay et Plagne)

Animation et coordination du dispositif SECURISE'RA : demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour le 1^{er} semestre 2011

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA CCPB



B – Activités par compétence communautaire

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL **Vice-président : Patrick PERRÉARD**

Cette compétence est consacrée principalement à la promotion et au développement économique du territoire et, en particulier, a pour objet d'aider les entreprises à s'implanter sur le territoire communautaire et contribuer ainsi au développement de l'emploi.

PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTOURNELLES

L'ensemble des parcelles constituant la 1^{ère} tranche a été vendu : 16 lots sur 17 ont trouvé preneurs ; 10 entreprises sont déjà en activité.



La zone d'activité des Etournelles vue du ciel



Des bâtiments dans la ZAE des Etournelles

Les travaux d'aménagement de la seconde phase, débutés en juin 2008 ont été achevés en juillet 2010. Une vingtaine de lots sera à nouveau disponible à la vente.



L'extension de la zone des Etournelles à construire

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU PAE DES ÉTOURNELLES

Afin de soutenir la création d'activités sur le Pays Bellegardien, la CCPB a décidé de dédier un espace aux toutes jeunes entreprises.

La pépinière d'entreprises implantée au sein de ce parc d'activité économique a été inaugurée le 1^{er} juillet 2010 en présence du Préfet de l'Ain et de nombreuses personnalités du monde politique et économique. Cet équipement qui s'inscrit dans une démarche volontaire de qualité environnementale est composé de 8 modules de 165 m² chacun avec espace commun de 200 m² et est destinée à accueillir des entreprises à l'état de « jeunes pousses » avec des conditions avantageuses afin de les soutenir dans la délicate période du démarrage d'activité.

A ce titre sont offerts des loyers très modérés et progressifs pour une durée maximale de 23 mois ainsi qu'un ensemble de services : accueil, conseils et accompagnement, salle de réunions... La mutualisation de ces services permet à chacun d'accéder à un niveau de prestation important à coût partagé.

Le tarif des loyers et charges sont les suivants :

Durée d'occupation	Loyer / m² / an	Loyer mensuel hors charges (x 165 m²) HT	Montant provisionnel charges / m² / an	Provision des charges / m² / mois (x 165 m²)	Montant total mensuel HT
12 premiers mois	20,00 €	275,00 €	17,00 €	233,75 €	508,75 €
Du 13 au 18ème mois	25,00 €	344,00 €	17,00 €	233,75 €	577,75 €
Du 19 au 23ème mois	28,95 €	398,00 €	17,00 €	233,75 €	631,75 €



Vue générale de la pépinière d'entreprises des Etournelles à Châtillon-en-Michaille



Inauguration : les personnalités intervenantes



M. le Préfet de l'Ain coupe le ruban en présence de nombreux élus

ZONE DE VOUVRAY – SITE D'ACCUEIL DU FUTUR « VILLAGE DES ALPES »

Cette seconde zone intercommunale constituée aux abords de l'échangeur autoroutier A40 à Vouvray sur la commune de Châtillon-en-Michaille, se compose d'une surface de 25 hectares (dont la plupart est destinée à l'accueil du Centre de marques du Village des Alpes).

Après rejet du premier projet, le promoteur MAB Development SA, avec sa filiale opérationnelle « Bellegarde Village des Alpes SARL » a déposé un second projet moins ambitieux (près de 15 000 m² de surface de vente avec 90 enseignes commerciales). Ce projet a été autorisé le 26 mai 2010 par la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC), décision favorable qui fait l'objet de différents recours devant les instances judiciaires compétentes.

MAISON DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FORMATION

Missions principales de la MEEF

La MEEF est un service de proximité réunissant des partenaires œuvrant dans les domaines de l'appui au développement économique, de l'appui à la recherche d'emploi, de l'accompagnement socio-professionnel des personnes, de l'appui à la création ou à la reprise d'entreprise, du conseil aux entreprises, de la formation professionnelle et de l'animation économique du territoire.

C'est aussi un lieu d'accueil, d'orientation, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement ouvert aux personnes physiques et morales, en lien avec les thématiques susmentionnées.

Depuis le 1^{er} septembre 2009, la MEEF est labellisée « Relais Service Public », afin de renforcer le lien entre les domaines de l'économie et de l'emploi et les services du domaine social

La MEEF peut générer de son initiative des études, plans d'action ou d'expérimentations ou participer à des dispositifs prévus par les institutions publiques, notamment l'Union Européenne, l'Etat et la Région Rhône-Alpes par exemple : l'animation et la coordination du dispositif SECURISE'RA sur le périmètre du CTEF Haut Bugey/Pays Bellegardien/Pays de Gex.

Les services présents quotidiennement à la MEEF

- Accueil (une personne à plein temps salariée de l'Agence de développement économique et une personne à mi-temps salariée de la Mission locale actions jeunes)
- Direction (une personne salariée de la CCPB)
- Dispositif SECURISE'RA (une personne salariée de la CCPB)
- Mission locale actions jeunes (cinq personnes, dont deux à temps partiel)



Un usager de la MEEF

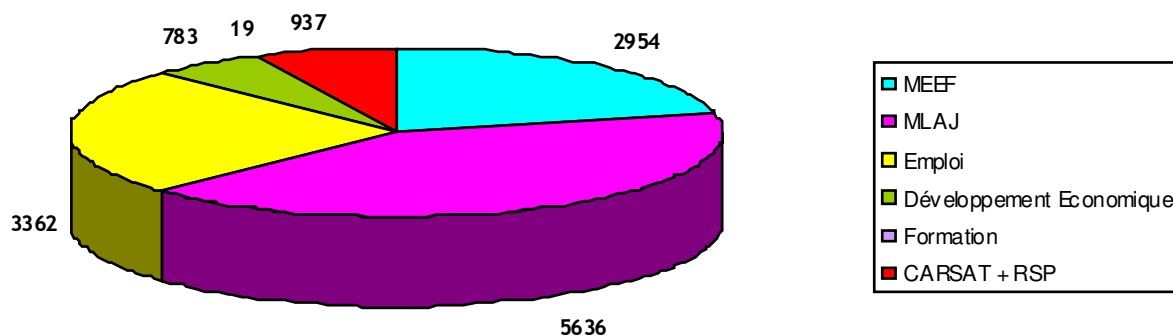
Les partenaires qui assurent des permanences régulières sont :

- **Agence de développement économique** (un à deux jours par semaine)
- **Pôle Emploi** (un à deux jours par semaine)
- **CARSAT** (un jour par semaine)
- **Cap Emploi** (deux jours par mois)
- **MIFE** (un à deux jours par mois)
- Partenaires sociaux : **EJA** (1/2 journée toutes les deux semaines) et **AGCR** (1/2 journée toutes les trois semaines, jusqu'en juillet 2010)
- Cellule de redassement **HOREMIS** (deux à trois jours par semaine jusqu'en septembre 2010)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, 13 691 contacts ont été enregistrés pour 243 jours d'ouverture au public.

NOMBRE DE CONTACTS PAR PARTENAIRES :

Répartition des contacts par partenaires



41% des contacts sont destinés à la Mission Locale, 22% à la MEEF, 25% à l'Emploi et la Formation (Pôle Emploi, Handicap Emploi et MIFE), 6% au Développement Economique (Agence de Développement Economique) et 7% à la CARSAT.

Pour en savoir plus

Pour de plus amples informations le rapport détaillé d'activité de la MEEF peut être obtenu sur simple demande à l'accueil au 9 rue des Papetiers à Bellegarde-sur-Valsérine.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TRANSFRONTALIÈRES

Vice-président : Régis PETIT

Au sein de cette compétence sont conduits divers travaux et actions destinés à l'aménagement du territoire et concernant le développement et la consolidation des politiques contractuelles et transfrontalières.

POLITIQUES CONTRACTUELLES :

ARC - SYNDICAT MIXTE

- **Création de l'ARC - Syndicat mixte :**

L'Assemblée Régionale de Coopération (ARC), syndicat mixte, a été créée par arrêté préfectoral n°2010-207 le 14 janvier 2010.

L'ARC devient ainsi l'un des plus importants syndicats mixtes de Rhône-Alpes (342 000 habitants), le seul axé pour la mise en œuvre d'un projet de territoire et la construction d'une agglomération transfrontalière.

Le conseil communautaire réuni le 4 février 2010 a désigné les représentants de la communauté de communes du Pays Bellegardien au Syndicat mixte de l'Assemblée régionale de coopération du Genevois :

Délégués titulaires

- M. Régis PETIT
- M. Michel DE SOUZA
- M. Christophe MAYET

Délégués suppléants

- Mme Rose-Marie GERMAIN
- M. Gilles THOMASSET
- M. Henri CALDAIROU

- **Installation du Comité syndical :**



Le 11 mars 2010, les élus de l'ARC syndicat mixte se sont réunis pour la première fois à Ambilly (siège du syndicat mixte). Ce premier Comité avait pour objectif l'installation effective du Conseil syndical et l'élection du président, des Vice-présidents et des membres du bureau.

Sont élus :

Président : M. Etienne BLANC, président de la Communauté de communes (CC) du Pays de Gex

- 1er Vice-président : M. Bernard GAUD, président de la CC du Genevois

- 2ème Vice-président : M. Jean NEURY, président de la CC du Bas-Chablais

- 3ème Vice-président : M. Robert BORREL, président d'Annemasse Agglo

- **4ème Vice-président : M. Régis PETIT, Vice-président de la CC du Pays Bellegardien**

- 5ème Vice-président : M. Jean DENAIS, maire de Thonon-les-Bains

Membres du bureau :

- M. Martial SADDIER, président de la CC Faucigny-Glières
- M. Cyril PELLEVAL, Vice-président de la CC Arve et Salève
- M. Jean-Pierre FILLION, président de la CC des Collines du Léman
- M. Michel THABUIS, Vice-président de la CC du Pays Rochois

Les membres du bureau se sont réunis 12 fois en 2010 (une réunion par mois)

Le comité syndical s'est réuni :

- le 8 avril pour le vote du budget et approuver les délégations consenties aux membres du bureau.

Composition du Bureau	Noms	Délégations
Président	Etienne BLANC	Sécurité et Réglementation Générale
1 ^{er} Vice-président	Bernard GAUD	Social, Coordination générale des Politiques de services du Projet d'agglomération
2 ^{ème} Vice-président	Jean NEURY	Logement
3 ^{ème} Vice-président	Robert BORREL	Mise en place du GLCT relatif au Projet d'agglomération, du Pôle métropolitain, Aménagement du Territoire
4^{ème} Vice-président	Régis PETIT	Développement Economique
5 ^{ème} Vice-président	Jean DENAIS	Santé <i>(avec appui de M. SADDIER)</i>
membre du bureau	Martial SADDIER	Environnement et Agriculture
membre du bureau	Cyril PELLEVAL	Energie
membre du bureau	Jean-Pierre FILLION	Déplacements <i>(avec appui de R. BORREL)</i>
membre du bureau	Michel THABUIS	Tourisme
	Christian DUPESSEY	Culture
	Denis LINGLIN	Formation

- le 17 juin et le 21 octobre pour notamment son débat d'orientation budgétaire et l'approbation de la convention instituant le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en vue d'assurer la gouvernance du projet d'agglomération franco-valdo-genevois
- le 9 décembre pour le vote du budget principal 2011 et du budget annexe CDDRA 2011 et la fixation de la contribution des collectivités adhérentes à l'ARC syndicat mixte

2 LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT RHÔNE-ALPES PAYS DE GEX – PAYS BELLEGARDIEN

Depuis 2004, la CCPB s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) avec la région Rhône-Alpes en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Gex. Celui-ci s'est achevé en **mars 2010**. Les dernières opérations financées par la Région en 2010 dans ce cadre sont les suivantes :

- Etude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat
- Mission d'étude complémentaire et d'assistance à l'élaboration du SCOT
- Organisation du 1^{er} salon des énergies renouvelables à Bellegarde par l'UCOB
- Animation du dispositif SECURISE'RA (6 mois),
- Animation du volet économique par l'ADE Pays de Gex - Pays Bellegardien (6 mois),
- Animation touristique du CDRA (6 mois),
- Animation générale du CDRA (6 mois).

Le COPIL du CDRA s'est réuni pour la dernière fois le 18 février 2010 pour dresser un bilan du Contrat. A titre d'information, le niveau de consommation de l'enveloppe contractualisée avec la Région à cette date était de 82% soit 3 600 000 € pour les 2 territoires (Pays de Gex et Pays Bellegardien).

3 LE FUTUR CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE-ALPES (CDDRA) du GENEVOIS FRANÇAIS

Les statuts de l'ARC-syndicat mixte lui donnent compétence pour porter les procédures contractuelles régionales Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) du Genevois français et Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) du Genevois français.

L'Acte de candidature de l'ARC-syndicat mixte au portage du futur **CDDRA du Genevois français** a été validé par la Région Rhône-Alpes le 22 janvier 2010.

Depuis cette date, l'ARC-Syndicat mixte en assure la préparation et la gestion pour le compte de ses membres mais également pour le compte de collectivités partenaires non membres de l'ARC, mais membres du CDDRA, que sont les communautés de communes des 4 Rivières et de la Vallée Verte et les communes de Mieussy et Taninges. Le portage du CDDRA du Genevois français fait l'objet d'un budget annexe de l'ARC-syndicat mixte.



Périmètre de l'ARC-SM et du futur CDDRA du Genevois Français

A l'échelle du Genevois Français, l'année 2010 a constitué une année de relance d'une dynamique à deux niveaux :

- refonte des anciens périmètres CDRA et élaboration d'une nouvelle organisation orientée vers un projet de territoire élargi géographiquement et cohérent avec le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
- poursuite des réflexions nécessaires pour la préparation du contrat.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, l'animation générale du futur contrat est assurée par l'ARC-Syndicat Mixte.

- L'Installation du nouveau comité de pilotage (COPIL) a eu lieu le 15 juillet 2010.

Le mode de représentation des territoires membres du CDDRA du Genevois français au sein de ce Comité de Pilotage est de 2 membres par entité et un membre supplémentaire au-delà de 20 000 habitants par tranche de 10 000 habitants commencée.

Les conseillers communautaires désignés par notre conseil communautaire le 4 février 2010 en tant que membres de l'ARC sont également membres de ce comité de pilotage.

Le comité de pilotage s'est réuni le 30 septembre. A cette occasion, la méthodologie d'élaboration et le calendrier prévisionnel ont été présentés. L'échéance d'une contractualisation avant fin 2011 a été annoncée.

Le séminaire du 9 octobre a rassemblé les élus délégués de l'ARC-SM autour d'une réflexion sur le sujet : « quel projet de territoire ? »

Le comité de pilotage s'est également réuni le 14 décembre pour valider le cahier des charges établi afin de lancer l'appel d'offre pour la désignation d'un prestataire extérieur en charge de l'élaboration du diagnostic, de la charte de territoire et du contrat.

PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS :

Conformément à ses statuts, « l'ARC Syndicat Mixte coordonne ses membres et les représente dans les instances transfrontalières pour l'élaboration, la conduite et la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois »,

Comité de pilotage du Projet d'agglomération (COPIL) :

Les partenaires du Projet ont poursuivi en 2010 leur travail pour le développement de l'agglomération transfrontalière en maintenant la fréquence trimestrielle des Comités de pilotage, sa composition a évolué avec les changements de co-présidence :

- Mark Muller, le conseiller d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'information, a pris la présidence du partenariat genevois.
- Etienne BLANC, président de l'ARC SM
- Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat du canton de Vaud, en charge du département de l'économie, assure quant à lui la coprésidence du partenariat vaudois.



De gauche à droite, Robert Borrel, président d'Annemasse Agglo, Robert Cramer, Mme Nicole Surchat-Vial, MM Mark Muller et Etienne Blanc.

Co-lauréat du 8e Grand prix européen de l'urbanisme (GPEU), le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été récompensé ce matin lors du 25e anniversaire du Conseil européen des urbanistes au Comité des Régions à Bruxelles. Il concourait sur le thème « Genève transfrontalière : le projet urbain, fondateur d'une solidarité d'agglomération ». « La réalité de notre métropole transfrontalière nous impose d'innover en permanence pour bâtir les politiques publiques attendues des habitants de cette agglomération franco-valdo-genevoise. Cette récompense européenne salue notre volonté commune et nous engage à poursuivre les réalisations dans des domaines aussi fondamentaux que l'environnement, les transports publics, le développement économique, la santé, la culture et la formation » a rappelé Étienne Blanc, président de l'ARC et de la Communauté de communes du Pays de Gex, député-maire de Divonne-les-Bains. Le Grand prix européen de l'urbanisme est organisé par le Conseil européen des urbanistes et a pour vocation de distinguer les politiques urbaines, les opérations ou les projets de développement qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans les régions urbaines et rurales en Europe. Cette année, 29 projets étaient en lice, représentant 14 pays ou régions : la Belgique, la République Tchèque, la France et la Suisse, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Article paru le 16 novembre 2010

En 2010, le COPIL a travaillé au lancement des études **pour l'élaboration du Projet d'agglomération 2**, approfondissant la Charte d'engagement de 2007. Ces travaux permettront notamment de concourir au cofinancement d'infrastructures par le Fonds fédéral, dont les réalisations seront programmées entre 2015 et 2019. Comme le Projet d'agglomération 1, le Projet d'agglomération 2 sera multithématiques. Le calendrier a été confirmé : il sera déposé le 30 juin 2012. Le Projet d'agglomération 2 sera constitué d'un Schéma d'agglomération approfondi, synthétisant les résultats des démarches en cours dans les Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA). Il comprendra également les objectifs et les actions prioritaires pour les politiques de services. A ce titre, une lettre de commande commune du Comité de pilotage du Projet d'agglomération a été adressée aux présidents du Comité régional franco-genevois (CRFG) pour qu'une démarche d'élaboration soit menée conjointement.

En 2010, des études thématiques ont été lancées dans le cadre de l'approfondissement du projet, impliquant le territoire du Pays Bellegardien :

- Etude de valorisation de l'urbanisation autour des Gares de l'agglomération (dont la gare de Bellegarde)
- Etude sur les grands équipements culturels et sportifs de l'agglomération
- Etude sur les transports de marchandise et le fret de l'agglomération
- Elaboration du projet agricole d'agglomération

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Synthèse du diagnostic réalisé par le PACT de l'Ain est présentée au comité de pilotage du 12 février 2010:
« Des besoins existent pour lesquels une OPAH peut apporter des éléments de réponse :

- Le parc de logements doit croître (besoin évalué à 120 à 160 logements / an par le SCOT).
- Le parc de logements anciens nécessite des travaux de mise à niveau du confort. La production de logements locatifs doit être adaptée aux capacités contributives des ménages afin de répondre à la demande locale.

Des logements adaptés et accessibles dans les centres-bourgs sont nécessaires pour répondre au besoin croissant des personnes âgées.

Des difficultés nécessitent la mise en place d'outils opérationnels spécifiques :

- Bâti sous utilisé en centre-bourg qui donne une impression d'abandon et nuit à l'image.
- Difficulté des propriétaires à ressource modeste, souvent âgés, à faire face aux dépenses d'entretien ou de mise aux normes (800 ménages sont éligibles aux aides de l'ANAH PO).
- Forte pression foncière des dix dernières années qui rend difficile l'accession à la propriété pour de nombreux ménages bellegardiens.
- Les statistiques sur le parc potentiellement indigne sont comparables au reste du Département. Les enquêtes de terrain confirment la présence de situations isolées, mais aussi de certains quartiers pour lesquels la lutte contre l'habitat indigne revêt des enjeux urbains (centre de Bellegarde, Saint-Germain-de-Joux).



Des atouts favorables au développement d'une dynamique de réhabilitation :

- La présence de réelles opportunités dans le bâti vacant
- Une ville centre bien équipée et desservie, et un environnement paysager de grande qualité.
- Une demande en logements importante et régulière, tant en accession qu'en location.
- Un dynamisme immobilier important.
- Un partenariat de qualité avec les organismes de logement social.
- Des projets structurants et mobilisateurs avec en particulier le SCOT en cours d'étude sur l'ensemble du territoire, qui permet de mettre en synergie les différents projets de développement.

La situation particulière du centre-ville de Bellegarde dont le projet urbain a posé les bases d'une rénovation urbaine »

Après la phase de diagnostic, le projet vient de rentrer dans sa phase d'étude pré-opérationnelle et, depuis le 15 septembre, le PACT de l'Ain a été missionné pour préparer le programme d'actions et conduire une convention avec les financeurs (ANAH,...). Cette opération doit se dérouler sur une période de 5 ans.

CENTRE D'INFORMATION AU DROIT

Fruit de la collaboration entre l'Etat, les communautés de communes du Lac de Nantua, des Monts Berthiard, d'Oyonnax, de la Combe du Val - Brénod et du Pays Bellegardien, ce projet a connu sa concrétisation par l'engagement des travaux et leur poursuite tout au long de l'année 2010 en vue de permettre l'ouverture de ce service au printemps 2011.

La CCPB a confirmé à la CCLN, maître d'ouvrage de l'opération, sa participation financière au projet sur la base du critère retenu de la population sachant que la CCLN prend en charge 50 % du total de l'investissement. Pour leur part les frais de fonctionnement seront également répartis de la même manière, la CCPB ayant accepté de contribuer à leur prise en charge pour le montant total annoncé et qui serait bien inférieur à une dépense globale de 2 000 € par année.



Le Centre d'Information au Droit (CID)

POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Vice-président : Gilles MARCON

Cette attribution définit lors de son débat d'orientation budgétaire annuel, la politique budgétaire et financière poursuivie par la Communauté de communes respecte les grands principes reposant sur les axes ci-dessous.

☛ EN FONCTIONNEMENT :

- L'encadrement des charges courantes dont la stabilité des charges de personnel tout en respectant les engagements sur le périmètre constant,
- Le recrutement éventuel de personnel supplémentaire selon l'état d'avancement du Centre aquatique intercommunal,
- Le maintien d'une politique de relations contractuelles avec les associations et organismes divers,
- Le respect de l'orientation d'une évolution de la fiscalité additionnelle limitée à une hausse des taux de 3,5 %.

☛ EN INVESTISSEMENT :

- La construction du Centre aquatique intercommunal,
- L'achèvement de la pépinière d'entreprises et de la zone d'activité du Fay (Etournelles),
- Les aménagements nécessaires à l'adaptation des locaux actuels de la CCPB au 5 rue des Papetiers,
- La mise en œuvre des crédits provisionnels pour la Zone d'activité de Vouvray.

Sur ces bases, sont établis le budget du service général et les budgets annexes dont ceux des ordures ménagères et aménagement des zones d'activité.

Les deux premiers sont présentés avec en appui le compte administratif correspondant de façon synthétique sur les pages suivantes.

BUDGET GENERAL 2010

Quelques données synthétiques des finances intercommunales

La fiscalité se présente, en légère augmentation par rapport à l'année 2009

FISCALITE DIRECTE LOCALE			
Imposition	2010		
	Base	Taux	Produit
TH	21 492 396	1.60	343 878
TFB	22 792 468	2.04	464 966
TFNB	318 857	4.39	13 998
TP/compensation	43 217 900		803 769
TOTAL			1 626 612

Evolution de l'état de l'endettement depuis la création de la CCPB

ETAT DE LA DETTE				
Année	Dettes en capital au 01/01	Annuité de l'exercice	Intérêts	Capital
2006	349 926 €	48 770 €	15 552 €	33 218 €
2007	304 768 €	46 670 €	12 390 €	34 280 €
2008	273 005 €	46 780 €	10 698 €	36 082 €
2009	1 739 709 €	204 761 €	143 871 €	60 890 €
2010	2 186 767 €	151 482 €	100 559 €	50 923 €

Ressources procurées par la compensation franco genevoise émanant du Département

COMPENSATION FRANCO GENEVOISE							
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	800 000	714 110	700 000	480 000	500 000	750 000	850 000
F	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
I	700 000	614 110	600 000	380 000	400 000	650 000	750 000

Progression de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT			
Année	Population INSEE	Résid. Second.	Popul. DGF
2004	18 775	707	19 482
2005	18 775	707	19 482
2006	18 775	707	19 482
2007	18 775	707	19 482
2008	20 527	707	21 234
2009	19 980	707	20 687
2010	20 704	633	21 337

Pour des informations plus détaillées, le lecteur pourra utilement se reporter à l'extrait du compte administratif de l'exercice présenté en annexe en fin de rapport.

Les informations détaillées de l'exécution budgétaire sont résumées dans les tableaux et graphiques ci-après et présentées en annexe par une vue d'ensemble et synthétique des comptes administratifs 2010

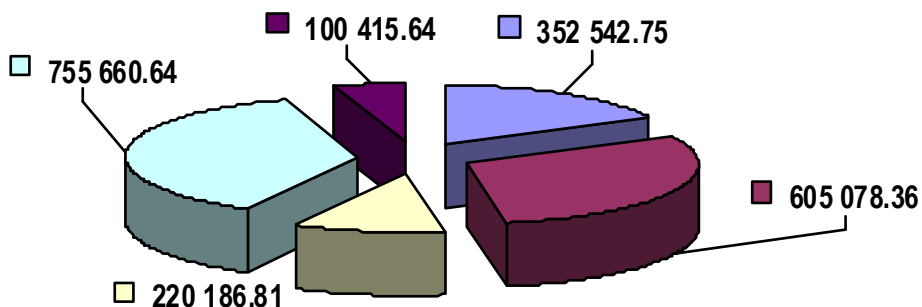
DEPENSES ET RECETTES 2010 DU SERVICE GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE GENERAL 2010 RÉCAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		CA 2010
011	Charges à caractère gal	352 542.75 €
012	Charges personnel	605 078.36 €
042	Op. Ordre entre section	220 186.81 €
65	Autres charges	755 660.64 €
66	Charges financières	100 415.64 €
TOTAL DES DÉPENSES		2 033 884.20 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT CA 2010

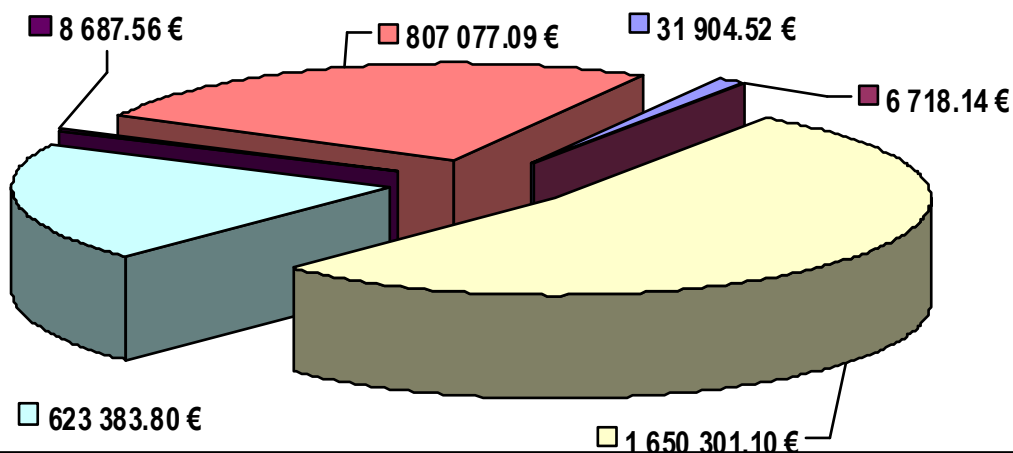
- 011 Charges à caractère gal
- 012 Charges personnel
- 042 Op. Ordre entre section
- 65 Autres charges
- 66 Charges financières



RECETTES		CA 2010
013	Atténuation charges	31 904.52 €
70	Produits des services	6 718.14 €
73	Impôts et taxes	1 650 301.10 €
74	Dotations et participations	623 383.80 €
75	Autres produits	8 687.56 €
77	Produits exceptionnels	807 077.09 €
TOTAL DES RECETTES		3 128 072.21 €

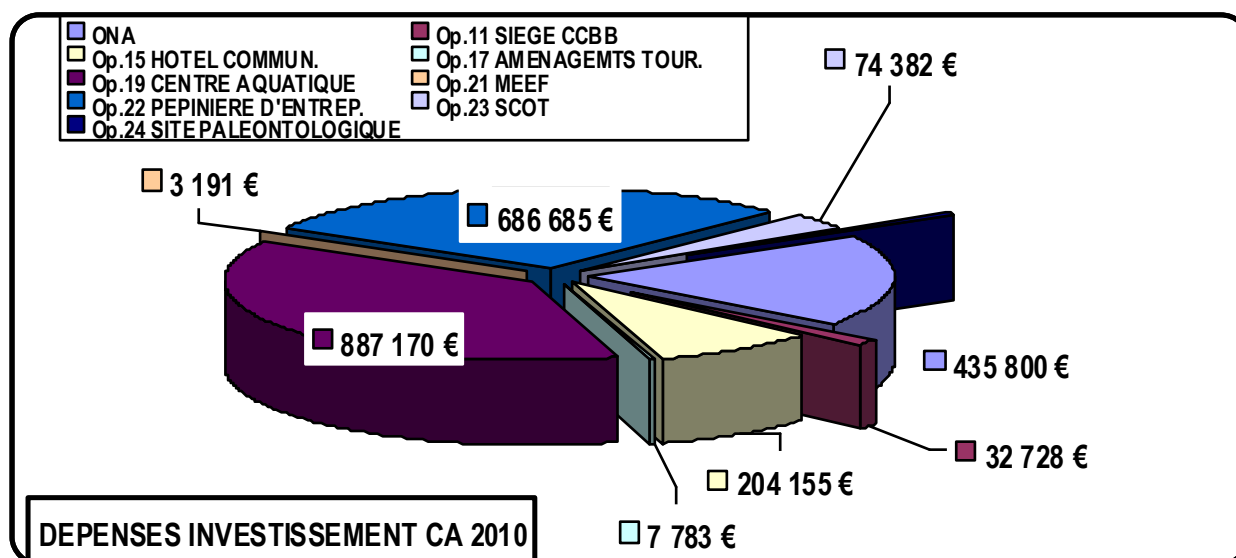
RECETTES FONCTIONNEMENT CA 2010

- 013 Atténuation charges
- 70 Produits des services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits
- 77 Produits exceptionnels

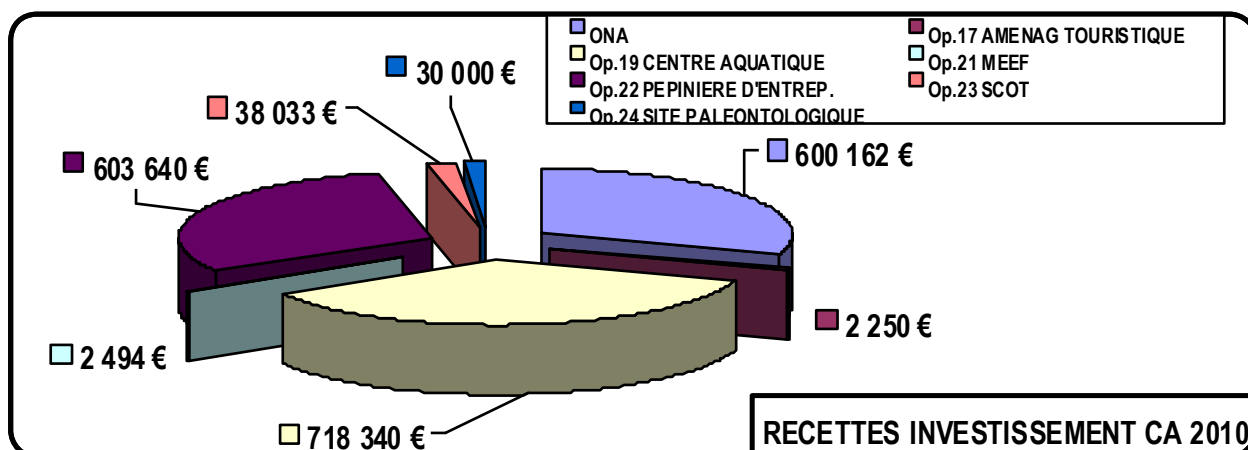


COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE GENERAL 2010
RÉCAPITULATIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	REALISE 2010
ONA	435 800.11 €
Op.11 SIEGE CCBB	32 727.98 €
Op.15 HOTEL COMMUN.	204 155.23 €
Op.17 AMENAGEMTS TOUR.	7 783.16 €
Op.19 CENTRE AQUATIQUE	887 169.84 €
Op.21 MEEF	3 190.93 €
Op.22 PEPINIERE D'ENTREP.	686 684.73 €
Op.23 SCOT	74 381.63 €
Op.24 SITE PALEONTOLOGIQUE	21 948.91 €
TOTAL DEPENSES	2 353 842.52 €



RECETTES	REALISE 2010
ONA	600 161.56 €
Op.17 AMENAG TOURISTIQUE	2 250.00 €
Op.19 CENTRE AQUATIQUE	718 340.00 €
Op.21 MEEF	2 493.66 €
Op.22 PEPINIERE D'ENTREP.	603 640.03 €
Op.23 SCOT	38 033.00 €
Op.24 SITE PALEONTOLOGIQUE	30 000.00 €
TOTAL RECETTES	1 994 918.25 €



SERVICE ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2010

Avec l'augmentation des taux de la TEOM appliquée en 2009 (11,70 % et 10,65 %), l'équilibre est atteint en 2010.

Données synthétiques des finances du service ordures ménagères :

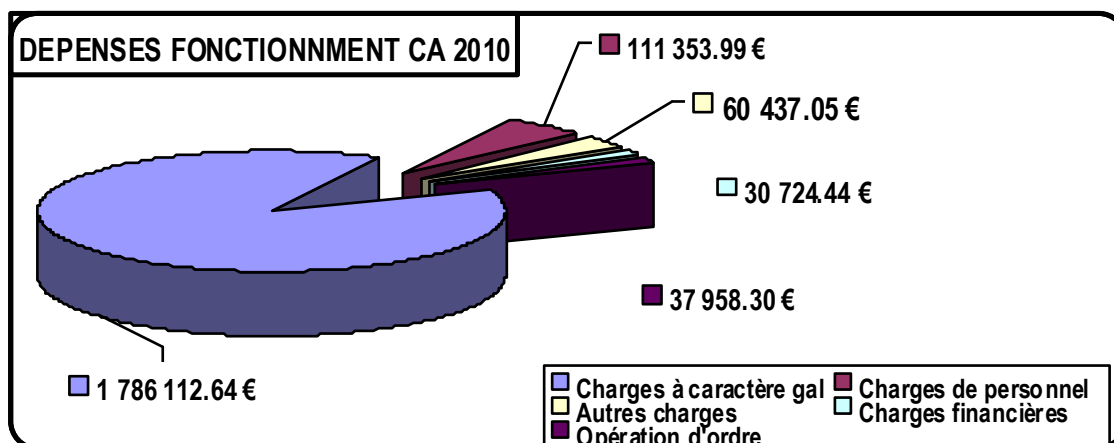
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'établit come suit en 2010

TEOM			
Imposition	2010		
	Base	Taux	Produit
ZONE 1	9 858 420	11,70	1 153 435
ZONE 2	6 674 806	10,65	710 867
TOTAL			1 864 302

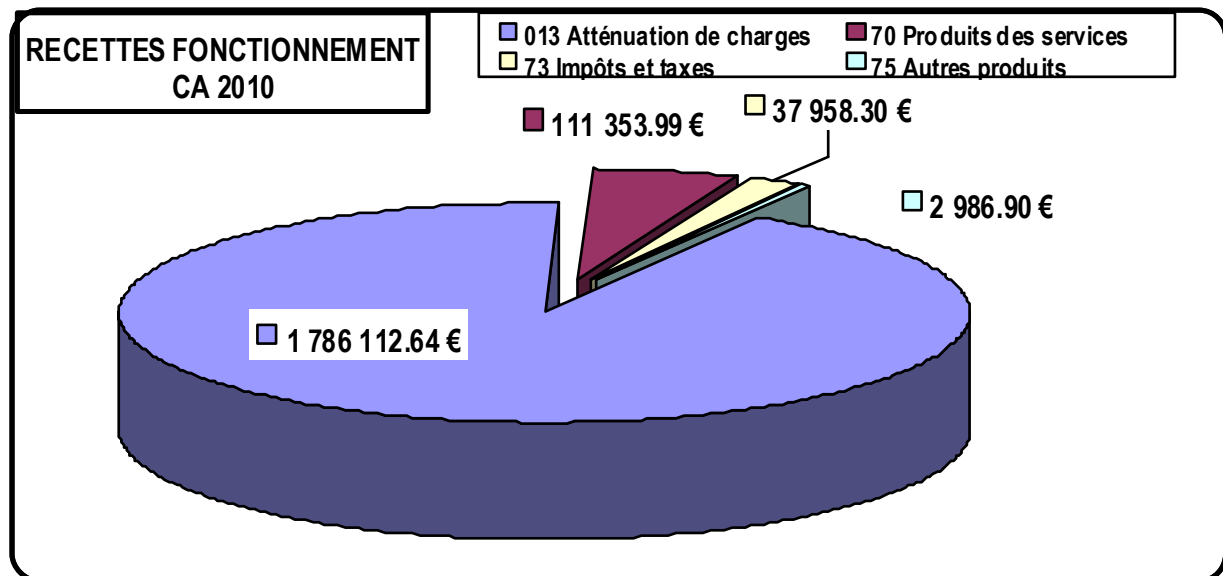
L'évolution de l'état d'endettement du service depuis la création de la CCPB est la suivant :

Année	Capital restant dû	Annuités	Intérêts	Capital
2003	0,00 €	4 776,00 €	649,00 €	4 127,00 €
2004	35 619,00 €	23 739,00 €	9 195,00 €	14 544,00 €
2005	468 283,00 €	45 492,00 €	21 139,00 €	24 453,00 €
2006	743 830,00 €	66 498,00 €	22 705,00 €	43 793,00 €
2007	700 037,00 €	66 498,00 €	29 406,00 €	37 092,00 €
2008	842 945,00 €	78 790,00 €	28 684,00 €	50 106,00 €
2009	792 839,19 €	78 790,00 €	33 844,80 €	44 945,62 €
2010	747 893,57 €	78 790,41 €	31 850,92 €	46 939,49 €

DEPENSES		REALISE 2010
011	Charges à caract gal	1 786 112.64 €
012	Charges de personnel	111 353.99 €
65	Autres charges	60 437.05 €
66	Charges financières	30 724.44 €
042	Opération d'ordre	37 958.30 €
TOTAL DEPENSES		2 026 586.42 €

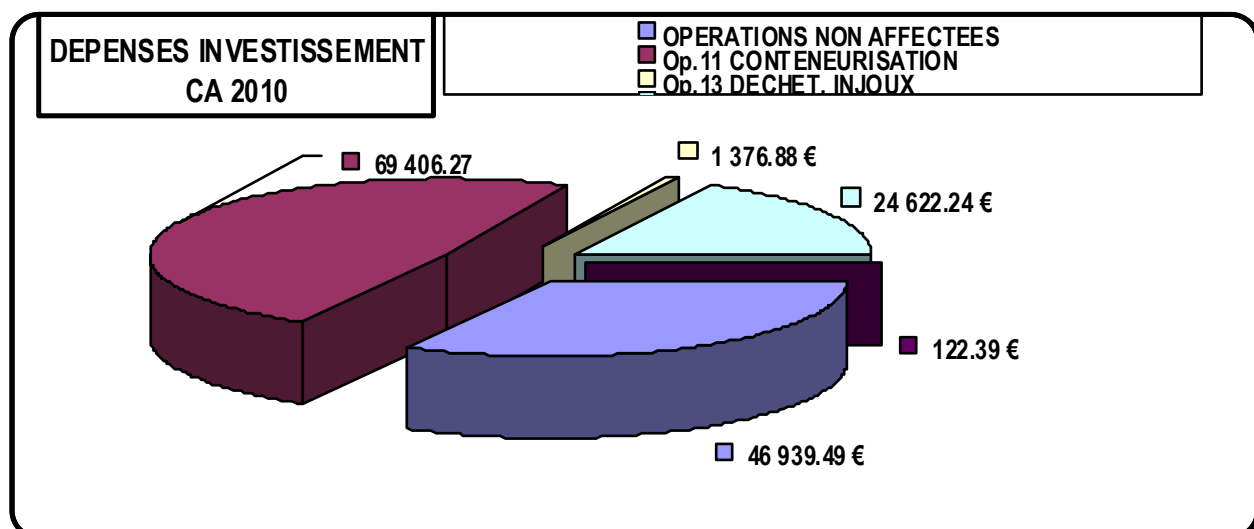


RECETTES		REALISE 2010
013	Atténuation de charges	1 786 112.64 €
70	Produits des services	111 353.99 €
73	Impôts et taxes	37 958.30 €
75	Autres produits	2 986.90 €
TOTAL RECETTES		1 938 411.83 €



**COMPTE ADMINISTRATIF ORDURES MENAGERES 2010
SECTION D'INVESTISSEMENT RECAPITULATIF**

	DEPENSES 2010	RECETTES 2010
OPERATIONS NON AFFECTEES	46 939.49 €	51 000.30 €
Op.11 CONTENEURISATION	69 406.27 €	
Op.13 DECHET. INJOUX	1 376.88 €	
Op.14 DECHET. CHATILLON	24 622.24 €	
Op.15 DECHET. CHAMPFROMIER	122.39 €	
TOTAL DEPENSES	142 467.27 €	51 000.30 €



CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE DU PAYS BELLEGARDIEN

Délégation : Gilles MARCON, Vice-président délégué

Structure autonome rattachée pour sa gestion à la CCPB, le CLIC du Pays Bellegardien est à sa 6^e année de fonctionnement. Il est animé et coordonné par Madame Hélène ANTOINE, avec l'assistance de Mademoiselle Séverine AS.

Cette structure a connu différents mouvements internes en 2010 du fait du congé maternité de la coordinatrice Mme Hélène ANTOINE et de l'intérim partiel et par Mme Delorme.

Néanmoins une activité générale importante tant dans sa fréquentation par les usagers que dans son animation du réseau gérontologique local a été constatée.

Le bilan d'activité générale du CLIC pour l'année 2010 fait état de :

- **150 personnes âgées** reçues en entretiens individuels (plus de 250 entretiens par an).
- **40 entretiens de «suivi-qualité»** auprès des personnes et familles pour les situations les plus délicates.
- **une centaine de contacts avec les professionnels** autour de situations particulières d'usagers.
- **de nombreuses demandes d'ordre général** émanant régulièrement des professionnels.
- **de l'utilisation courante des outils de coordination gérontologiques** toujours très utilisés demeurant à disposition : Cartes MEMO, Fiches de Liaison, Annuaire gérontologiques en ligne (plus de 1700 visites en 2010).



A noter : la départementalisation officielle de la carte MEMO par le Conseil général de l'Ain (lancée publiquement le 26 octobre 2010 à Bourg-en-Bresse)

- **d'une communication soutenue** : site Internet, annuaires et listings en ligne, communication presse, etc...

- **d'un travail partenarial actif** : réunions de travail interprofessionnelles à thème, journées portes ouvertes communes dans les maisons de retraite du Pays Bellegardien lors de la Semaine Bleue, nouvelles conventions de partenariat signées avec les acteurs gérontologiques locaux (36 en 2010).

INVITATION

La Semaine Bleue est une semaine nationale dédiée aux personnes âgées.
En France, des manifestations locales sont organisées du 18 au 22 octobre 2010.

En partenariat avec les 4 maisons de retraite, le CLIC du Pays Bellegardien participe à leurs journées

« PORTES OUVERTES »

croix-rouge française



EHPAD de la Croix-Rouge
589 Rue de Musinens
01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE
Tél. 04.50.48.07.30



Résidence Saint-Joseph
157 Rue Saint-Joseph
01200 CHATILLON EN MICHAILLE
Tél. 04.50.59.73.56



EHPAD Saint-Vincent
47 rue de Musinens
01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE
Tél. 04.50.56.62.25



EHPAD Sœur Rosalie
Rue du Crêt d'Eau
01200 CONFORT
Tél. 04.50.56.51.80

Du mardi 19 au vendredi 22 octobre 2010 de 14h à 18h

Programme :

- Visite des établissements,
- Découverte des animations,
- Collation en fin de visite...

(Il est possible de se restaurer à l'Ehpad de la Croix-Rouge sur réservation, au plus tard la veille).



- de l'organisation d'actions planifiées en direction des usagers toujours plus actifs (plus de 170 participants au total cette année).



Information collective le 21 septembre ... sur la prévention des chutes



En outre le CLIC a poursuivi sa participation à l'élaboration de différents projets sociaux aux côtés de nombreux partenaires, tels que les projets « Lire et faire lire » à Bellegarde et Injoux-Génissiat, le projet intergénérationnel entre le centre de loisirs de Bellegarde et l'EHPAD St-Vincent et la création de l'antenne du bénévolat. Ces projets sont nés de différents Comités Techniques du CLIC sur « Le lien social autour de la personne âgée » et c'est avec satisfaction que le CLIC les voit continuer à vivre et se développer grâce aux différents partenaires qui ont la responsabilité de les assurer (cette année par exemple, près de 200 enfants ont pu participer à l'action « Lire et faire lire » sur le territoire).

Pour en savoir plus

L'activité du CLIC fait l'objet d'un rapport spécifique annuel diffusé à chacune des mairies du territoire communautaire et est présenté chaque année au comité de pilotage local de la structure ainsi que lors de son assemblée plénière. Pour plus d'informations, ce rapport détaillé est consultable en mairie, au CLIC ou sur le portail Internet du CLIC du Pays Bellegardien (www.ccpb01.fr/clic), par tous : élus et usagers.

ANALYSES ET ÉTUDES DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES ÉVOLUTIONS STATUTAIRES Vice-président : Albert COCHET

Au sein de cette compétence sont regroupées les études sur les conséquences de prise en charge de nouvelles attributions et la mise à jour et adaptation nécessaire des statuts pour l'exercice effectif de ces attributions.

L'animation et le suivi de cette compétence sont depuis le 12 octobre 2010 confiés à M. Albert COCHET en sa qualité de Vice-président chargé des analyses et études des transferts de compétences et évolutions statutaires en remplacement de M. Jean-Luc DEMARQUET démissionnaire.

ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE ET MODIFICATION STATUTAIRE

Les deux communes de Chanay et Lhôpital ont rejoint la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2010 étendant son territoire sur le sud en direction du Bugey. Ainsi la population de la CCPB a été portée à plus de 20 000 habitants et sa composition à 15 communes adhérentes.

Les formalités préalables à ces admissions ont été mises en œuvre dans le second semestre de l'année 2009 et ont donné lieu à une adaptation statutaire avec changement de dénomination de l'EPCI qui devient au 1^{er} janvier 2010 la Communauté de communes du Pays Bellegardien (CCPB).



Eglise de Lhôpital



Chanay

TOILETTAGE ET ADAPTATIONS STATUTAIRES

Les compétences exercées en matière d'aménagement et de développement du territoire par la communauté de communes ont été adaptées pour permettre à la CCPB de participer pleinement aux actions et démarches ébauchées par l'ARC-SM dans le cadre des politiques transfrontalières. Cette mesure fait suite à la transformation de l'association préexistante à laquelle adhère actuellement la CCPB en Syndicat mixte.

La reformulation statutaire a ainsi été rédigée :

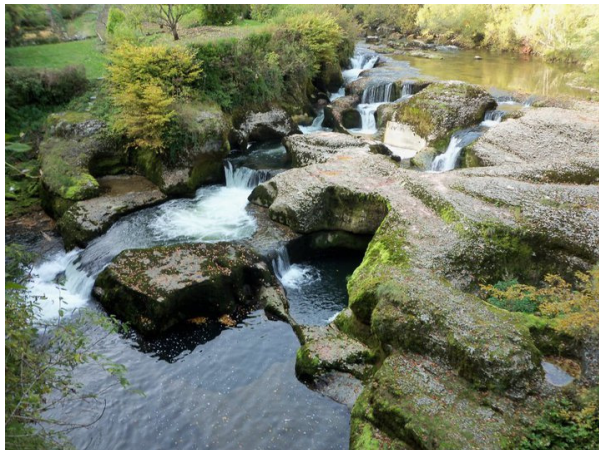


« Participation aux procédures, partenariats et contrats menés dans le cadre de politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou d'autres collectivités publiques, visant à élaborer et mettre en œuvre des études et actions pour le développement durable (économique, social, écologique), l'organisation, la promotion des territoires transfrontaliers de l'agglomération franco-valdo-genevoise et du bassin lémanique, ce, dans le cadre des accords internationaux de la France, d'organismes de coopération transfrontalière, de l'ARC Syndicat Mixte ou d'autres collectivités publiques ».

INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

A l'occasion de ce « toilettage », la liste des sites et itinéraires touristiques d'intérêt communautaire a été complétée pour y intégrer ceux suivants :

- Les Marmites de Géant à Saint-Germain-de-Joux dont l'ancienne scierie et son environnement de proximité
- Le site paléontologique de Plagne
- Le site de la Roche Fauconnière à Giron



Les Marmites de Géant

GESTION ET EXPLOITATION DU FUTUR CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Les réflexions et travaux engagés pour la future gestion-exploitation de l'équipement se sont poursuivis avec le concours du bureau d'études Service Public 2000. Ils ont permis de définir le choix de confier à une délégation de service public sous forme d'une régie intéressée cette future gestion-exploitation. A cet effet, un projet de contrat et cahier des charges de consultation des entreprises susceptibles d'assurer cette mission ont été établis.



Vue générale d'un bassin intérieur d'une piscine

PROGRAMMATION ET RÉALISATION DES GRANDS ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET GESTION DU SCOT

Vice-président : Bernard MARANDET

Cette compétence est consacrée à la mise au point des équipements structurants nécessaires au territoire communautaire et au suivi de leur réalisation. Elle a en charge la mise en place du SCOT depuis sa phase d'élaboration jusqu'à son adoption et application voire révision ultérieure.

CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Les travaux du centre aquatique intercommunal ont débuté le 9 août 2010 sur le terrain prévu dans le bois des Pesses derrière le lycée pour une ouverture au public prévue à l'été 2012.
Les entreprises retenues sont les suivantes :

Fondations - Gros-Œuvre - Terrassements	EIFFAGE CONSTRUCTION
Charpente Lamellé Collé – Charpente Métallique	MATHIS/ACMD
Couverture Etanchéité	CORONA ETANCHEITE
Menuiseries Extérieures Alu.	SERRURERIE METALLERIE DE L'AIN
Menuiseries Intérieures Bois - Cloisons	GIROD MORETTI
Métallerie – Serrurerie	CARRAZ METALLERIE
Faux-Plafonds	ENTREPRISE NOUVELLE BIGEY
Peinture - Ravalement	GUELPA
Sols Durs et Sols Souples	MIGNOLA
Plomberie	HERVE THERMIQUE
Traitement d'Eau - Animations	HERVE THERMIQUE
Chauffage – Ventilation – Traitement d'Air	MISSENARD-QUINT B
Electricité Courants Fort et Faible	SPIE
Contrôle d'Accès	ELISATH
Casiers - Cabines	NAVIC
Mobilier de Piscine	LA MAISON DE LA PISCINE - LMP
Ascenseur	KONE
Voirie et Réseaux Divers	FAMY
Espaces Verts	MT PAYSAGE
Prévention Noyades	POSEIDON
Bassin Inox	A & T EUROPE

Le futur effectif admissible, la fréquentation maximale instantanée (FMI) s'élèvera à 850.

Cet équipement sportif et de loisirs devrait offrir un meilleur confort et de nouveaux créneaux aux usagers.



Vue générale de la construction du centre aquatique

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS BELLEGARDIEN

Du fait de l'adhésion des communes de Chanay et Lhôpital, un arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2009, a modifié le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale. Un marché complémentaire a été attribué au Groupement « Des Territoires » le 20 janvier 2010 afin de réaliser un complément d'étude du SCOT. Ce travail a permis d'actualiser le diagnostic, d'organiser une réunion d'information et de concertation avec les élus de ces deux communes le 22 avril 2010 et de diffuser auprès de la population une lettre du SCOT spécial « Chanay et Lhôpital » :

CHANAY Flash info spécial SCOT

Mai 2010



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Un enjeu majeur pour une organisation et un développement durable du Pays bellegardien.

Pourquoi un SCOT ?

Suite à une délibération de votre Conseil Municipal en juillet 2009, puis à la délibération communautaire du 8 septembre 2009, la Commune de CHANAY, ainsi que celle de LHÔPITAL, font partie, depuis le 1^{er} janvier 2010, de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB), initialement créée en 2002, sur un périmètre de 13 communes.



- A la suite du travail effectué en 2009, le **1^{er} semestre 2010** a été consacré à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

Les élus du territoire (environ 2 par commune) ont travaillé à l'élaboration du texte dans le cadre de réunions thématiques dans le respect du calendrier préalablement établi :

AXE	ORIENTATIONS GÉNÉRALES	OBJECTIFS INDUITS	Référence document Avant Projet	Date Réunion
AXE I: Affirmer le territoire de la CCBB comme pôle régional à l'échelle de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise	I.A. Renforcer la structure territoriale de la CCBB et assurer les équilibres entre ses différents pôles de vie	I.A.1. Construire une armature urbaine du territoire qui concilie un développement adapté de nos communes, et le bon fonctionnement global	p 23 à 25	le 10/12/09 à 14h Salle VIALA
		I.A.2. Contribuer à relever les grands enjeux territoriaux de la mobilité et de la multimodalité des	p 26 à 36	
	I.B. Développer les fonctions d'accueil de la CCBB en terme de logements, d'activités et d'équipements	I.B.1. Accompagner et conforter la redynamisation économique du territoire , dans la diversité de ses activités et dans leurs potentiels d' innovation	p 37 à 44	le 18/03/10 à 14h Salle VIALA
I.B.2. Soutenir une politique de l' habitat adaptée en quantité et en qualité		p 45 à 50		
I.B.3. Œuvrer pour un niveau d' équipements et de services à la population , répondant aux évolutions démographiques, sociales		p 51 à 57	le 28/01/10 à 14h MEEF	
AXE II: Concevoir une organisation et un développement fondés sur les capacités et sur les sensibilités du territoire	II.A. Assurer une gestion raisonnée des ressources	II.A.1. Gérer la ressource en eau dans ses divers usages	p 62 à 67	le 11/02/10 à 14h Salle VIALA
		II.A.2. Exploiter raisonnablement les ressources du sol et du sous-sol au profit de la	p 68 à 69	
		II.A.3. Valoriser le potentiel de développement des énergies renouvelables	p 70	
		II.A.4. Optimiser la gestion et la valorisation des déchets	p 71	
	II.B. Préserver et valoriser le capital naturel et culturel du bassin bellegardien	II.B.1. Protéger les milieux naturels et les éco-	p 73 à 77	le 4/03/10 à 14h Salle VIALA
		II.B.2. Valoriser les paysages naturels et	p 78 à 85	
		II.B.3. Garantir une gestion équilibrée et durable du capital espace (étalement	p 86 à 92	
II.C. Prendre en compte les risques et les nuisances	II.C.1. Protéger les personnes et les biens des aléas naturels prévisibles	p 94		
	II.C.2. Limiter les risques technologiques et toutes formes de rejets susceptibles d'affecter la santé humaine et/ou la qualité des éco-systèmes	p 95 à 96		
SYNTHÈSE AXE I AXE II PADD DU SCOT				le 29/04/10 à 14h Pôle culturel

Ce travail a abouti le 29 avril 2010 par une réunion de restitution et d'élaboration du texte de l'avant de projet de PADD avec l'ensemble des élus du territoire.

Le 20 mai 2010, les élus municipaux des 15 communes et leurs secrétaires généraux invités ont assisté à une présentation-débat sur l'avant-projet du PADD.

Ainsi, après un an de travail, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été jugé suffisamment abouti pour que soit inscrit à l'ordre du jour du **conseil communautaire du 27 mai 2010 le débat sur ce PADD en vue de sa présentation à la concertation dans le respect du cadre législatif.** (Le compte rendu de ce débat est accessible sur le site internet de la CCPB).

Le Schéma de Cohérence Territoriale ou SCOT

Il est la « feuille de route » de la CCPB pour les 10-15 ans à venir.

L'objectif : rendre le territoire plus attractif, plus solidaire et plus durable

Conforter l'activité économique avec la pépinière d'entreprises et la zone d'activités

Les grands axes du PADD

1/ Affirmer le territoire de la CCPB comme pôle régional à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Elaborer une structure urbaine permettant de renforcer Bellegarde dans ses fonctions de pôle régional

En agissant sur les transports

- Préserver et réorganiser le réseau des transports urbains existants
- Favoriser le développement d'offres de transports dans les communes ou desservies par le réseau de transport public
- Favoriser les solutions alternatives au « tout automobile »

En agissant sur l'économie

- Soutenir les différents sites économiques
- Soutenir l'entreprise, politique d'accompagnement
- Développer le tissu économique par des projets forts et innovateurs
- Favoriser le maintien et le développement des activités en centre des lieux de vie

En soutenant une politique de l'habitat adaptée

- Favoriser 2500 logements neufs entre 2008 et 2025 (dont 100 logements/ an)
- Population perméablement accueillante proche de 5000 habitants sur une population totale de près de 27000 habitants en 2025
- Renouvellement urbain des quartiers anciens

En promouvant un réseau d'équipements et de services à la population adapté aux besoins

Les moyens :
des méthodes de travail plus collectives et plus transversales.

Les outils :
une mutualisation des moyens et une globalisation des démarches.

Le projet ou PADD :
Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ce document trace les grandes lignes d'un développement respectueux en matière d'environnement et de cadre de vie, d'urbanisme et d'habitat, d'économie, d'équipements et de déplacements. Il traduit la vision politique du SCOT.

Valoriser les énergies renouvelables pour une meilleure qualité environnementale.

2/ Concevoir une organisation et un développement fondés sur les capacités et les sensibilités du territoire

Concevoir un territoire de qualité environnementale plus durable qui tienne compte des contraintes en matière de ressources naturelles et des composantes propres au Pays Bellegardais.

En gérant la ressource en eau en quantité et en qualité

- Exploiter raisonnablement les ressources de sol
- Valoriser les énergies renouvelables
- Optimiser la gestion et la valorisation des déchets
- Protéger les milieux naturels
- Valoriser les paysages naturels et construits

Appliquer des mesures de prévention

- Protéger les personnes et les biens des aléas naturels
- Limiter les risques technologiques et autres formes de risques susceptibles d'affecter la santé ou la qualité des écosystèmes.

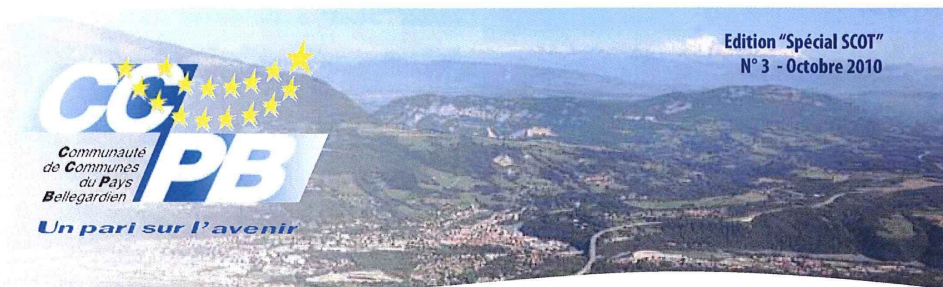
Les prochaines réunions publiques de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale

- Le mardi 26 octobre 2010 à Bellegarde-sur-Valserine salle des fêtes de 18h30 à 20h
- Le mardi 9 novembre 2010 à Champromier salle des fêtes de 18h30 à 20h
- Le jeudi 25 novembre 2010 à Lompney salle des fêtes de 18h30 à 20h

Présentation du PADD lors du Salon Habitat Bois de Bellegarde en octobre 2011

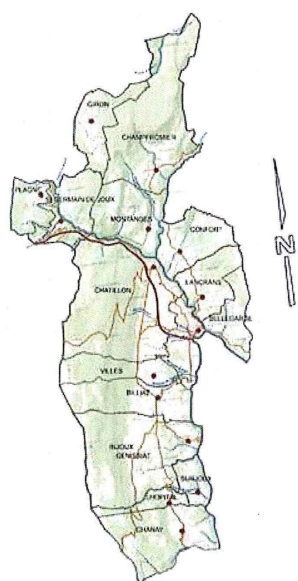
A cette suite, le **second semestre 2010** a été consacré à l'organisation de cette concertation :

- Réunion du 24 juin 2010 du comité de pilotage (COPIL n°8) élargi aux personnes publiques associées (services, organismes, associations...) portant sur la présentation du diagnostic complémentaire suite à l'adhésion des communes de Chanay et Lhôpital à la communauté de communes et de l'Avant Projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Parution de la 3^{ème} édition de la lettre du SCOT distribuée dans tous les foyers du territoire en octobre 2010 :



Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

Quel projet durable pour l'avenir ?



Nouvelle carte d'identité de la CCPB en 2010

- 15 communes.
- Plus de 20 700 habitants recensés en 2007, dont 56 % à Bellegarde.
- 3,6 % de la population de l'Ain.
- 11 communes de moins de 1000 habitants (dont 7 de moins de 500 hab.).
- Près de 92 habitants au km² (sur 225,76 km²).
- Des situations et des évolutions communales très différenciées.

Comme vous le savez sans doute, depuis le 1^{er} janvier 2010, notre intercommunalité s'est enrichie de deux nouvelles communes : Chanay et Lhôpital.

Le périmètre du SCOT s'en est trouvé agrandi de fait, et notre Communauté de Communes rebaptisée « C.C du Pays Bellegardien ».

Le diagnostic du territoire (qui vous a été résumé dans notre précédente lettre de juin 2009) a été actualisé pour tenir compte de cette nouvelle donne.

Nous en sommes aujourd'hui à la seconde étape de l'élaboration du SCOT, et les élus sont en mesure de vous proposer une première version du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), dont ils ont débattu en Conseil Communautaire le 27 mai dernier.

Ce projet constitue en quelque sorte notre « feuille de route » pour un développement qui se veut à la fois ambitieux, soutenable et maîtrisé de notre territoire pour les 10-15 ans à venir.

Fondé sur l'analyse des points forts et des points faibles de notre bassin de vie, et sur une vision prospective de son évolution possible et souhaitable, le PADD trace les grandes lignes d'un développement respectueux des grands équilibres en matière d'environnement et de cadre de vie, d'urbanisme et d'habitat, d'économie, d'équipements et de déplacements.

Inscrire notre développement dans une logique de durabilité est aujourd'hui une priorité nationale autant qu'une préoccupation forte de vos élus locaux. Et si le PADD du SCOT en constituera la traduction « politique », il doit également résulter d'une vision stratégique commune, d'une volonté partagée de bâtir un territoire plus attractif, plus solidaire et plus durable.

C'est pourquoi le projet qui vous est soumis reste évolutif, puisque soumis à concertation avec les personnes publiques associées (Etat, Région, Département, chambres consulaires, ...), ainsi qu'avec les acteurs économiques et sociaux, le monde associatif et avec vous, habitants du Pays Bellegardien, qui êtes encouragés à vous exprimer par les différents moyens mis à votre disposition (rendez-vous sur le site Internet de la CCPB).

Vous souhaitant bonne lecture de cette lettre.

Votre président, Michel DE SOUZA



- Organisation de 3 réunions publiques :
 - 26 octobre 2010 à Bellegarde-sur-Valserine
 - 9 novembre 2010 à Champfromier
 - 25 novembre 2010 à Injoux-Génissiat

Une centaine de personnes ont assisté à ces réunions.



Réunion publique à Injoux-Génissiat

Dans le prolongement du PADD, le travail d'élaboration du DOG : Document d'Orientations Générales a démarré avec l'organisation de « séminaires » les 9 juillet, 16 septembre, 30 septembre, 14 octobre et 25 novembre 2010.

A l'issue du dernier séminaire, les conclusions ont porté sur la nécessité de mener des études particulières

- Etude sur les corridors écologiques
- Elaboration du Document d'aménagement Commercial
- Etude sur la définition de l'enveloppe urbaine et sur les notions de densités et de formes urbaines.

GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Vice-président : Didier BRIFFOD

La « collecte des déchets ménagers et assimilés » est une des compétences exercées depuis la création de la CCPB en janvier 2003.

Elle assure la prise en charge des déchets ménagers selon deux modes de collecte :

En porte à porte pour les ordures ménagères et les déchets assimilés ;

En apport volontaire :

dans les 4 déchetteries de la CCPB pour les cartons épais, les encombrants incinérables, la ferraille, le gravât, les déchets verts, le bois, le plâtre, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

aux points verts pour les emballages recyclables (verres, plastiques, boîtes aluminium, papiers, cartonnets, ...) répartis et en place dans toutes les communes du territoire.

TONNAGES COLLECTÉS								
Destination	Type de déchets	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
SIDEFAGE	OM	5 375	5 480	5 500	5 407	5 303	5 164	5 483
	(KG/Hab)	276	281	282	278	251	250	257
	DEM	1 354	1 289	1 086	861	1 094	799	940
	Déchets verts	1 036	1 164	992	1 118	1 180	1 105	1 123
	Papiers	457	486	616	580	776	732	822
	Plastic-Alu	57	69	68	72	71	73	79
	Verre	536	532	545	538	525	543	556
PRESTATAIRE	Ferraille	514	499	459	553	540	305	428
	Gravats	620	810	860	1 360	1 141	814	711
	Bois		73	450	644	647	482	693
	Plâtre			41	55	46	50	164

COÛT GLOBAL PAR HABITANT : 83,33 € / habitant

Pour mémoire :

72 € en 2005, 81 € en 2006, 85 € en 2007, 89 € en 2008, 88 € en 2009

Pour en savoir plus

Le rapport détaillé sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est consultable en mairie, au siège de la CCPB ou sur le portail Internet de la CCPB (www.ccpb01.fr).

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL

Vice-président : Jean-Marc BEAUQUIS

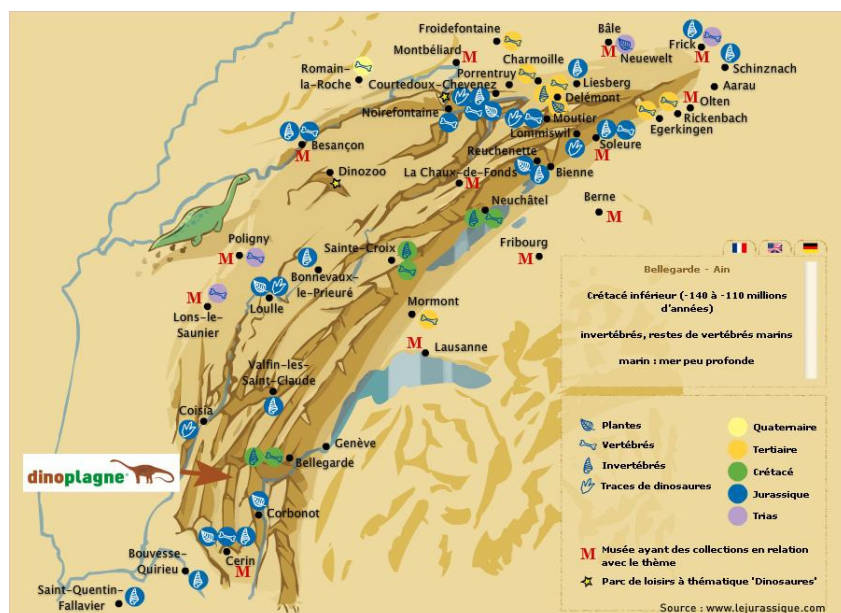
Compétence exercée depuis l'origine par la CCPB le tourisme a bénéficié du développement de l'offre de randonnée dynamisé par l'intervention du Contrat de développement régional Rhône-Alpes (CDRA).

DINOPLAGNE : un site paléontologique exceptionnel

Situé sur la commune de Plagne, le site exceptionnel Dinoplagne® a été découvert le 5 avril 2009 par Marie Hélène Marcaud et Patrice Landry, membres de la Société Des Naturalistes d'Oyonnax (SDNO) menant des recherches sur les pistes de dinosaures du sud de la chaîne jurassienne.

Surnommé **Odysseus**, le dinosaure de Plagne, mesurait plus de 30 mètres de long pour un poids avoisinant les 50 tonnes.

Les fouilles devraient durer au moins 3 ans avec un chantier d'un mois l'été, réunissant les chercheurs et des étudiants bénévoles sous l'égide de la SDNO et du CNRS.



L' Arc jurassien franco-suisse

En 2010, les fouilles se sont organisées en différentes étapes :

- nettoyage fin de la surface porteuse d'empreintes.
- préparation fine des empreintes, imprégnation.
- repérage et décryptage des traces.
- couverture photographique et orthophotographique.
- biométrie des empreintes (mesure des orientations, pas, enjambées, etc.).
- relevé global (scannage laserométrique de la surface et/ou relevé photographique à l'aide d'un drone).
- moulage éventuel d'une ou plusieurs empreintes (conservation en collection, échanges muséologiques, valorisation en expositions, etc.)

Outre la réalisation d'un parking dimensionné pour permettre dans des conditions satisfaisantes d'accueil les visiteurs et curieux, des panneaux d'information ont été mis en place pour le respect du site et une signalétique pédagogique ont été mis en place.

D'autre part, dans le cadre de la fête de la Science en octobre différentes visites organisées et conférences ont eu lieu tant à Plagne qu'à Bellegarde avec les scientifiques organisateurs des fouilles.



Une partie de la piste de Dinoplagne

SENTIERS DE RANDONNEES pour piétons, vététistes, pratiquants de raquettes et chevaux

Les itinéraires de randonnée mis en place sont régulièrement entretenus et les panneaux altérés réparés ou remplacés par le service sentiers de la CCPG mis à disposition pour l'entretien des sentiers du Pays Bellegardien. L'équipe d'insertion des jeunes de l'Ain (EIJJA) contribue elle aussi au nettoyage (enlèvement des débris) régulier et la viabilité (élagage, débroussaillage) des sentiers comme celui des Berges de la Valserine sur les communes de Bellegarde et Lancrans ainsi que celui des bords du Rhône sur les communes de Bellegarde depuis Arlod, Billiat jusqu'à Injoux-Génissiat.



La chaîne du Jura au loin depuis la Borne au Lion

BORNES MULTISERVICES POUR CAMPING-CARS

Les deux bornes multiservices de **Bellegarde et Champfromier** ont connu une fréquentation record (121 passages effectués de janvier à décembre 2010) en progression de plus de 20 % par rapport à l'année dernière ; elles permettent aux camping-caristes (touristes de passages ou habitants du bassin de vie possédant un camping-car) de faire le plein en eau potable, en électricité et de vidanger leurs eaux usées 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.



Site de Bellegarde (place Zanarelli à Coupy)

Suite à la demande du maire de Chanay dans le cadre de l'aménagement d'un point d'accueil touristique et d'une aire de loisirs, une borne multiservices pour camping-cars devrait être installée sur le territoire de cette commune au cours de l'année 2011.

CIRCUIT D'INTERPRÉTATION DE LA VALSERINE « AU FIL DE LA VALSERINE » ET SENTIER URBAIN DE BELLEGARDE

Cette action touristique et promotionnelle sera réalisée en étroite collaboration avec la communauté de communes du Pays de Gex en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Jura et l'ONF. Elle est cofinancée par les 2 communautés de communes, le FEDER, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Ain. Une première expérience de locations de vélos électriques du 1^{er} mai au 30 septembre 2010 s'est soldée par un succès. Elle sera donc poursuivie et pérennisée les années suivantes afin de permettre aux habitants et visiteurs du territoire de parcourir, en vélo « sans effort », les routes et chemins depuis la source de la Valserine, en amont du village de Mijoux, jusqu'à la confluence de cette rivière avec le Rhône à Bellegarde.

En outre, dans le cadre de la même opération, un sentier urbain destiné à la mise en valeur du patrimoine bâti historique du centre-ville de Bellegarde sera balisé au cours de l'année prochaine. Illustré par des plaques émaillées élaborées à partir d'une BD conçue et réalisée par le dessinateur lyonnais Grégory DEMANGE dit « Gregdizer ». Il devrait être mis en service prévue au printemps 2011.



Une des 20 planches de la future BD

DÉVELOPPEMENT SOCIAL - SERVICE À LA POPULATION - COMMUNICATION - RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Vice-président : Jean-Marc COUTURIER

Cette compétence regroupe la politique partenariale et relationnelle de la CCPB avec les acteurs locaux dont le secteur associatif local.

CHANTIER D'INSERTION PAR L'ENVIRONNEMENT

Il s'agit de la 7^{ème} année de fonctionnement de l'activité d'utilité sociale portée par la CCPB et l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain (EIJA).

Olivier ROUSSET, encadrant de l'équipe depuis de nombreuses années, s'est orienté professionnellement dans une autre direction, et a laissé sa place à Baptiste TRIGNAC, depuis le mois d'avril.

Les lundis sont toujours consacrés à l'entretien des berges de la Valserine et du Rhône.

Deux nouvelles Communes ont intégré la CCPB (Chanay et L'hôpital). Elles ont rapidement pris l'habitude de faire appel à l'ACI, et ont pu constater la qualité de ses interventions, tant en extérieur (entretien, tonte, débroussaillage, remise en état d'équipements divers..) qu'en intérieur pendant les périodes hivernales (peinture, lasure....etc).



Chantier de la future MARPA à Champfromier



Pont Métal à Lancrans



FOURRIÈRE ANIMALE INTERCOMMUNALE

Il est rappelé que l'adhésion à un service de fourrière animale est une obligation légale (article 211-24 du Code rural). La CCPB l'exerce au nom des 15 communes qui la composent et par convention pour le compte de Saint-Germain-sur-Rhône, commune extérieure, rémunérant le service à hauteur de 4,65 € par habitant.

En 2010, l'activité de la fourrière a été la suivante :

- 88 chiens capturés (79 en 2009)
- 130 chats capturés (102 en 2009)

Les tarifs de fourrière demeurent inchangés à savoir :

- frais de fourrière : 15 €
- pension : 10 € par jour de garde
- identification de l'animal (si non tatoué) : 55 €



Fourrière animale intercommunale

PARTENARIAT AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

Cette année encore, la CCPB a accompagné quelques grands événements :

- o XV^{ème} Festival BD dans l'Ain à Bellegarde-sur-Valsérine
- o Comice Agricole de Vouvray à Châtillon-en-Michaille
- o XXIV^{ème} Tournoi International Cadets de Basket
- o Fête du Château de Musinens

SALON HABITAT - BOIS (Foire commerciale d'automne de Bellegarde)

La 55^{ème} édition de la foire d'automne organisée par l'UCOB s'est déroulée du 7 au 10 octobre 2010.

Le stand de la CCPB a présenté principalement les réalisations en cours ou à venir, à savoir :



Au fil de la Valsérine depuis sa source jusqu'à Bellegarde

- Le circuit urbain d'interprétation patrimoniale de Bellegarde dans le cadre du projet plus global de sentier « Au fil de la Valsérine » conduisant de Mijoux à Bellegarde-sur-Valsérine et illustré par des tables d'interprétation, objets en bois et bornes de visée,

BULLETIN D'INFORMATION INTERCOMMUNAL : CCPB POINT COM

Le n° 10 du magazine d'information intercommunal CCPB.COM est paru en octobre 2010 avec en ligne de mire les deux nouvelles communes de Chanay et Lhôpital adhérentes à la CCPB depuis le 1^{er} janvier. Celle de Chanay (650 habitants, les Chanerus) ayant pour maire M. Henri CALDAIROU en fait la couverture avec une vue aérienne.

A l'intérieur, M. André MARTEL, maire de Lhôpital (57 habitants, les Hospitaliers) présente cette collectivité et son activité en tant que premier magistrat de la plus petite commune du territoire communautaire.

Au sommaire de ce n° 10 on retrouve plus loin les thèmes habituels tels que l'économie avec le maintien et le développement du pays d'emploi de Bellegarde, l'actualité du « Village des Alpes », le beau succès de la Feria Cubana lors du 100^{ème} anniversaire de l'UCOB pendant la foire d'automne de Bellegarde, le budget communautaire. Le projet de l'OPAH pour améliorer l'offre de logement, le futur centre aquatique, chantier de grande ampleur, les actions d'accompagnement du tissu associatif du Pays Bellegardien, la valorisation du patrimoine naturel du territoire et les orientations pour développer le tourisme.



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION DES ESPACES NATURELS

Vice-président : Gilles THOMASSET

Cette compétence est dédiée à la préservation des espaces et de l'agriculture ainsi que la protection des forêts. Elle s'intéresse d'une manière générale s'intéresse à la cause environnementale.

GESTION DES ESPACES NATURELS

Afin d'éviter l'enfrichement à proximité de l'habitat, la commission s'est intéressée en 2010, comme lors des précédentes années, à la gestion des espaces pastoraux et naturels aux abords des bourgs et villages où en priorité des actions ont été menées sur les communes de Champfromier et Saint-Gemain-de-Joux. Ainsi depuis le mois de juillet 2010, une quinzaine de vaches « Highland Cattle » (EARL Plumes et Poils) poursuivent par une action moins « mécanique » de pâture l'entretien des 13 hectares de propriétés privées en amont du hameau de Bellelive et du village de Saint-Gemain-de-Joux. A cet effet une convention a été signée avec l'exploitant pour une durée de 5 ans selon le principe de prêt à usage.



CONSTRUIRE UNE RESSOURCE FORESTIÈRE POUR L'AVENIR

L'action de valorisation de la filière bois initiée par Christian MICHALAK, alors Sous-Préfet de Nantua, et destinée à reboiser des zones sinistrées par l'épidémie de bostryche s'est poursuivie cette année en collaboration avec l'ONF, le Centre régional de la propriété forestière, le Conseil général de l'Ain, les propriétaires forestiers, les scieurs et les communautés de communes d'Oyonnax, du Lac de Nantua, des Monts Berthiand et du Pays Bellegardien. Les propriétaires forestiers peuvent ainsi percevoir jusqu'à 60 % de subvention pour les aider à replanter et favoriser la mise en place de résineux.



GIE ÉPAV'SERVICE : RÉCUPÉRATION D'ÉPAVES AUTOMOBILES

Ce service d'enlèvement et de récupération des épaves automobiles, créé en collaboration avec le Département et à la disposition des 15 communes du territoire, évite que les épaves véhicules abandonnés au bord des voies publiques ne dénaturent le paysage communautaire.

Pour cette année, 38 véhicules (60 en 2009) ont été récupérés par ce service d'intérêt général confié à un groupement d'intérêt économique et cofinancé, à part égale, par le Conseil général de l'Ain et la CCPB à raison de 38 € HT l'épave enlevée.



Exemple de voiture « épave »

C – Annexe

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADE	Agence de développement économique du Pays de Gex / Pays Bellegardien
Air-APS	Air de l'Ain et des Pays de Savoie
ARC-SM	Assemblée régionale de coopération du Genevois – Syndicat mixte
CAO	Commission d'appel d'offres
CAPEB	Confédération de l'artisanat, des petites entreprises et du bâtiment
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain
CCPB	Communauté de communes du Pays Bellegardien
CCPG	Communauté de communes du Pays de Gex
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CDRA	Contrat de développement Rhône-Alpes
CDDRA	Contrat de développement durable Rhône-Alpes
CLET	Commission locale d'étude des transferts de compétences
CLIC	Centre local d'information et de coordination gérontologique du Pays Bellegardien
CNAC	Commission nationale d'aménagement commercial
DDR	Dotation de développement rural
DGE	Dotation globale d'équipement
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DMS	Déchets médicaux spéciaux
DOB	Débat d'orientation budgétaire
EIJA	Entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPF	Etablissement public foncier de l'Ain
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
MEEF	Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation du Pays Bellegardien
MMT	Modèle multimodal de transport
MOP	Maîtrise d'ouvrage publique
OM	Ordures ménagères
ONF	Office national des forêts
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PAE	Parc d'activité économique
PDIPR	Plan départemental des itinéraires et promenades de randonnées
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR-HJ	Parc naturel régional du Haut-Jura
POS	Plan d'occupation des sols
SCOT	Schéma de cohérence territoriale du Pays Bellegardien
SEGH	Syndicat d'études du Genevois haut-savoyard
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
SM	Syndicat mixte
SRU	Loi SRU : loi de solidarité et de renouvellement urbain
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TH	Taxe d'habitation
TPU	Taxe professionnelle unique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
ZAE	Zone d'activité économique